

Rapport d'orientations budgétaires 2025

SOMMAIRE :

INTRODUCTION.....	1
LE CONTEXTE NATIONAL.....	2
La crise sanitaire.....	2
La crise énergétique.....	2
La crise inflationniste.....	2
La crise climatique.....	2
La crise de la dette.....	2
LES PERSPECTIVES POUR 2025.....	3
Une croissance autour de 1,1 % du PIB en 2025.....	3
Une inflation autour de 1,8 % en 2025.....	3
Une réduction du déficit public à 5 % en 2025.....	3
Les contours du projet de loi de finances 2025.....	3
✓ Une diminution probable de la DGF.....	3
✓ Un maintien des subventions d'investissement à l'exception du fonds vert.....	4
✓ Une contribution de 5 milliards d'euros demandée aux collectivités.....	4
✓ Un déficit de la caisse de retraite des fonctionnaires CNRACL.....	4
LE CONTEXTE LOCAL :.....	5
✓ DEPUIS 2008, LA VILLE A BAISSÉ 10 FOIS LES TAUX DES IMPÔTS.....	5
✓ RODEZ, SEULE VILLE MOYENNE D'OCCITANIE SANS DETTE.....	5
✓ LE MAINTIEN D'UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT TRÈS SUPÉRIEUR À LA MOYENNE.....	6
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025.....	7
Une Ville SOLIDAIRE.....	7
Une Ville SECURISÉE.....	7
Une Ville en TRANSITION.....	7
Une Ville CULTURELLE et EDUCATIVE.....	7
Une Ville SPORTIVE.....	7
Une Ville ACTIVE.....	8
LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2025.....	9
1- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	9
2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	10
3- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	10
4- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	11
5- L'ÉVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES.....	11
6- SITUATION DE L'ÉPARGNE.....	11
7- LA DETTE DE LA COMMUNE EST SOLDÉE.....	12
8- UNE BAISSÉ DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE DE 5 % EST DÉJÀ VOTÉE POUR 2025.....	13

INTRODUCTION

Prévu par les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour objet de présenter à l'assemblée délibérante les grandes lignes de la politique budgétaire de la municipalité, pour l'exercice du budget à venir. Les orientations budgétaires du rapport doivent préciser les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise qu'il comporte notamment les informations suivantes :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de dépenses et de recettes d'investissement et le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport intègre pleinement les objectifs du projet de mandature de l'équipe municipale. Toutefois, il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne comporte pas de caractère décisionnel.

LE CONTEXTE NATIONAL

Depuis le début de cette mandature, les collectivités ont été fortement impactées par des crises nationales ou internationales, ayant des répercussions immédiates sur les finances locales :

La crise sanitaire qui a lourdement impacté l'économie et provoqué une dégradation sans précédent des finances publiques, avec une explosion du déficit public et de la dette. Cette crise semble derrière nous même si les habitudes de comportement et notamment les fréquentations des équipements publics ne semblent pas encore avoir atteint leur niveau de 2019.

La crise énergétique, principalement liée à la guerre en Ukraine a engendré une très forte augmentation des coûts de l'énergie. En réaction à cette guerre semblant s'installer dans le temps, le niveau de consommation ainsi que les circuits de production et d'approvisionnement en énergie se sont stabilisés au niveau national, engendrant une diminution du prix de l'énergie cet hiver 2024/2025.

La crise inflationniste qui a suivi la crise sanitaire, avec un niveau d'inflation inédit depuis 1970. Après une inflation record de 5.2 % en 2022 et de 4.9 % en 2023, le niveau d'inflation annuel serait de 2,1 % en 2024, reflétant notamment la diminution du coût de l'énergie. L'indice des prix à la consommation se situe donc pour l'instant en 2024 proche de l'objectif d'inflation de la Banque Centrale Européenne (BCE) fixé à 2 %.

La crise climatique dont les effets se ressentent chaque année au niveau du climat national et mondial et pour laquelle les besoins d'investissement pour assurer la transition écologique sont toujours plus importants et touchent tous les domaines (aménagement urbain, bâtiments, transports...).

La crise de la dette avec un déficit public attendu pour 2024 qui devrait atteindre 6,1 % du PIB, largement supérieur aux 3 % fixés par le pacte de stabilité et de croissance de l'Union Européenne.

Quant à la dette publique, elle devrait se stabiliser autour de 113 % du PIB, alors qu'elle baisse sensiblement dans la plupart des autres pays de la zone euro.

A l'heure d'élaborer le budget primitif 2025, les premières orientations du nouveau gouvernement ont été présentées dans le cadre des débats sur le projet de lois de finances 2025.

LES PERSPECTIVES POUR 2025

Une croissance autour de 1,1 % du PIB en 2025

Scénario économique du Gouvernement PLF 2025 (Ecart au PSTAB 2024-2027)		
	2024	2025
Croissance du PIB	1,1 (0,1)	1,1 (-0,3)
Contributions à la croissance		
Demande intérieure privée hors stocks	-0,1 (-0,8)	0,8 (-0,2)
Demande publique	0,8 (0,7)	-0,1 (-0,3)
Commerce extérieur (net des variations de stocks)	0,5 (0,3)	0,3 (0,1)
Inflation (IPC)	2,1 (-0,4)	1,8 (0,1)

Figure 1 : Source Gouvernement - PLF 2025

En 2024, la Banque de France a revu à la hausse ses prévisions de croissance économique en tablant désormais sur une progression de 1,1% du PIB au lieu de 0,8% précédemment. Cette évolution serait notamment liée à l'évolution de la croissance entre juillet et septembre grâce aux retombées des Jeux Olympiques.

Pour 2025, la Banque de France laisse inchangée sa prévision de croissance du PIB à 1,1 %, portée par un rebond de la consommation des ménages. Cependant, le contexte de fortes tensions géopolitiques avec la guerre en Ukraine et maintenant au Proche-Orient pourrait à tout moment impacter ces prévisions de croissance.

Une inflation autour de 1,8 % en 2025

En 2025, la poursuite de la normalisation des prix de l'énergie devrait permettre de contenir l'inflation autour de 1,8 %, permettant d'atteindre l'objectif cible de BCE et d'offrir aux acheteurs publics une stabilité dans l'évolution des coûts.

Une réduction du déficit public à 5 % en 2025

En réponse à la forte augmentation du déficit public 2024, le nouveau gouvernement construit sa trajectoire financière pour le ramener à 5 % en 2025 et 3 % à l'horizon 2029. Cette maîtrise du déficit public devrait se traduire par une diminution des dépenses publiques de 60 milliards d'euros.

Cet effort de 60 milliards d'euros serait réalisé par une économie de 40 milliards d'euros des dépenses publiques et une hausse de la fiscalité de 20 milliards d'euros (augmentation des impôts pour les entreprises et les ménages les plus fortunés). L'ensemble de ces mesures doivent être débattues et votées par l'Assemblée nationale. Les collectivités devraient contribuer au redressement des comptes publics à hauteur de 5 milliards d'euros, avec la mise en place d'un prélèvement de 2% des recettes de fonctionnement pour les collectivités ayant un budget de plus de 40 millions de dépenses de fonctionnement. Dans cette configuration, et grâce à sa maîtrise des dépenses de fonctionnement, la Ville de Rodez n'est pas concernée par ces mesures.

Les contours du projet de loi de finances 2025

✓ Une diminution probable de la DGF

Créée en 1979, La Dotation Globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à notre Ville de RODEZ est en chute libre depuis 15 ans maintenant :

- En 2008, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) était de 5 950 667 €.
- En 2024, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est de 3 111 521 € soit une baisse de 48 %.

Hors inflation, la baisse de la DGF est de 27 193 971 € pour notre Ville de 2008 à 2024.

Avec inflation, la baisse de la DGF est de 37 934 924 € soit l'équivalent du coût du Stade Paul Lignon + le multiplex cinéma + une maison de santé.

En 2007, la Ville bénéficiait de 221 €/hab de DGF.

En 2024, la Ville bénéficie de 117 €/hab de DGF.

Le conseil municipal a voté lors de sa séance du 27 septembre 2024 une motion pour demander l'indexation de la DGF sur l'inflation afin que l'Etat prenne ses responsabilités face aux charges assurées par les collectivités.

Cependant, le PLF 2025 prévoit une stabilité du montant de l'enveloppe des dotations aux collectivités (DGF, DSU, DSR), avec le maintien d'un système de péréquation dynamique. Ainsi, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale vont connaître une augmentation de leur enveloppe, au détriment des composantes figées ou semi-figées de la DGF.

En conséquence, pour la 16^{ème} année consécutive, une nouvelle baisse de la DGF est à craindre pour la Ville de Rodez.

✓ **Un maintien des subventions d'investissement à l'exception du fonds vert**

Les montants des dotations d'investissement des collectivités sont maintenus dans le cadre du PLF 2025, à l'exception du fonds vert qui diminue fortement et sera géré par le ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation.

✓ **Une contribution de 5 milliards d'euros demandée aux collectivités**

Le PLF 2025 prévoit la participation des collectivités au redressement des comptes publics à la hauteur de 5 milliards d'euros à travers trois mécanismes :

Un prélèvement de maximum 2% des recettes de fonctionnement pour les 450 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. Ce prélèvement permettrait de lever une contribution de 3 milliards d'euros pour constituer un « fonds de précaution » ou « fonds de résilience » qui pourra être reversé par la suite aux collectivités dès 2026 à travers le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) et le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux. La Ville de Rodez ne serait pas concernée par ce dispositif.

Une stabilité de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités. Cette mesure concerne les collectivités percevant les fractions de TVA comme les Régions, les Départements et les EPCI à fiscalité propre.

La Ville de Rodez n'est pas concernée par cette mesure.

Un ajustement de l'ordre de deux points du FCTVA avec un recentrage sur les dépenses d'investissement, permettant d'économiser 800 millions d'euros.

Le taux de compensation forfaitaire de la TVA baisse de 16,404 à 14,850, ce qui sera un manque de recette très important pour les collectivités dans les années à venir. Rodez devrait être impactée par ce dernier mécanisme, engendrant en conséquence une diminution de ses recettes d'investissement.

Dans ce contexte de tensions géopolitiques persistantes au niveau mondial, combinées à une situation des finances publiques défavorables, les collectivités locales vont devoir s'adapter et faire preuve d'imagination pour préserver leurs marges de manœuvre au cours des années à venir.

✓ **Un déficit de la caisse de retraite des fonctionnaires CNRACL**

Le régime de retraite CNRACL des agents fonctionnaires des collectivités territoriales et des hôpitaux connaît un « creux démographique », avec un 1,47 actifs cotisants pour 1 retraité en 2023 alors que ce rapport était de 4,53 cotisants pour 1 retraité en 1980. En conséquence, les cotisations levées sont inférieures aux pensions versées et la CNRACL affiche un déficit de 2,5 milliards d'euros.

Afin de résorber ce déficit, le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2025 prévoit une hausse des cotisations de 4 points par an, afin de faire passer le taux de cotisation de 31.65% en 2024 à 43.65% en 2027.

Cette évolution représente une forte augmentation des cotisations patronales des collectivités. Pour la Ville de Rodez le surcoût estimé pour 2025 est de 272 000€.

LE CONTEXTE LOCAL :

Le contexte financier 2025 de la Ville de Rodez bénéficie de la gestion vertueuse des finances publiques menée depuis de nombreuses années permettant d'agir fortement en faveur des Ruthénois et renforcer son attractivité pour attirer de nouveaux habitants.

✓ DEPUIS 2008, LA VILLE A BAISSÉ 10 FOIS LES TAUX DES IMPÔTS

Concernant les abattements :

Dans le cadre de la réalisation d'un pacte fiscal pour l'ensemble des communes de l'agglomération, la Ville de Rodez a baissé l'abattement général à la base de 15 à 10% puis de 10 à 5% et enfin de 5 à 0%. Cette baisse de l'abattement général à la base ne concernait que les résidences principales.

En parallèle, dans le cadre de sa politique de justice fiscale, la Ville a augmenté des abattements pour les familles à compter d'un enfant à charge de 15 à 25%. En parallèle également, la Ville de Rodez a été la seule commune à instaurer un abattement de 10% pour les personnes en situation de handicap.

Concernant les taux de fiscalité locale :

2008 Taxe d'habitation : Baisse de 1 %

2009 Taxe d'habitation : Baisse de 1 %

2010 Taxe d'habitation : Baisse de 1 %

2011 Taxe d'habitation : Baisse de 1 %

2012 Taxe d'habitation : Baisse de 1 %

2016 Taxe d'habitation : Baisse de 5 %

2011 Taxe Foncier non bâti : Baisse de 1 %

2012 Taxe Foncier non bâti : Baisse de 1 %

2016 Taxe Foncier non bâti : Baisse de 5 %

2018 Taxe Foncière : Baisse de 5 %

2025 Taxe Foncière : Baisse de 5 %

Au final, la baisse de 5% du taux de la Taxe Foncière au 1^{er} janvier 2025 sera la 11^{ème} baisse depuis 2008.

Ainsi, à contrecourant des fortes augmentations de taxes sur le foncier bâti décidées par de nombreuses collectivités pour faire face à l'inflation, **la Ville de Rodez décide, elle, d'augmenter le pouvoir d'achat des Ruthénois en actant une nouvelle diminution du taux de sa taxe sur le foncier bâti, devenant ainsi la Ville de la strate ayant les impôts les plus faibles d'Occitanie.**

✓ RODEZ, SEULE VILLE MOYENNE D'OCCITANIE SANS DETTE

Le budget Principal 2025 de la Ville de Rodez ne sera pas impacté par le remboursement de dette permettant le maintien de sa capacité d'autofinancement et favorisant en conséquence un haut niveau d'investissement dans les équipements.

Depuis 2008, la dette de la Ville est passée de 23 488 244 € à 0 €.

2008 : Elle était de 23 488 244 €

2014 : Elle était de 20 966 008 € à la fin du premier mandat

2020 : Elle était de 5 561 886 € à la fin du deuxième mandat

2025 : La dette est supprimée

La Ville augmente le pouvoir d'achat des Ruthénois

La capacité d'autofinancement a été multipliée par trois

La Ville économise chaque année 4 200 000 € (moyenne de l'annuité des Villes comme Rodez)

La Ville ne dépend plus des organismes bancaires et des hausses des taux d'intérêt

DETTE : Comparatif des principales Villes d'Occitanie

Villes	Nombre habitants	DETTE des Villes	DETTE en €/hab	ANNUITE de la dette
RODEZ	26 266	0€	0€	0 €
TOULOUSE	503 020	276 173 000 €	549 €	25 404 000 €
MENDE	13 143	8 726 000 €	664 €	1 143 000 €
AURILLAC	26 973	21 022 000 €	779 €	3 203 000 €
ALES	43 492	39 774 000 €	915 €	5 966 000 €
AUCH	23 624	22 186 000 €	939 €	3 350 000 €
MONTPELLIER	302 425	311 439 000 €	1 030 €	40 185 000 €
NARBONNE	57 320	59 759 000 €	1 043 €	8 013 000 €
ALBI	50 783	54 300 000 €	1 069 €	6 614 000 €
CARCASSONNE	47 854	52 370 000 €	1 094 €	7 690 000 €
MONTAUBAN	63 158	74 396 000 €	1 178 €	8 137 000 €
NIMES	149 761	178 485 000 €	1 192 €	22 546 000 €
MILLAU	22 178	30 267 000 €	1 365 €	3 685 000 €
TARBES	43 944	63 531 000 €	1 446 €	8 428 000 €
BEZIERS	79 873	124 380 000 €	1 509 €	13 619 000 €
CAHORS	21 081	34 207 000 €	1 623 €	3 886 000 €
PERPIGNAN	119 447	197 651 000 €	1 655 €	22 953 000 €
SETE	45 175	74 845 000 €	1 657 €	9 007 000 €
CASTRES	43 833	78 223 000 €	1 785 €	9 541 000 €

Source : DGCL, comptes des collectivités 2023. Pour Rodez il s'agit des chiffres 2024

✓ LE MAINTIEN D'UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT TRES SUPERIEUR A LA MOYENNE

L'année 2025 sera marquée par la poursuite d'un haut niveau d'investissement afin d'offrir aux Ruthénois toujours plus d'équipements structurants, rénovés et fonctionnels et une amélioration constante du cadre de vie.

A TITRE DE COMPARAISON :

De 2018 à 2023, le niveau d'investissement par habitant est en moyenne de :

- TOULOUSE 260 €/hab
- MILLAU 291 €/hab
- ALBI 305 €/hab
- CAHORS 390 €/hab
- **RODEZ 463 €/hab**

- AGGLO 319€/hab
- DEPARTEMENT 194 €/hab
- REGION 70 €/hab

Ces éléments comparatifs confirment que notre Ville de Rodez a un investissement bien au-dessus de la moyenne et cela dans un contexte national marqué par de fortes incertitudes concernant les finances locales.

La situation saine de la Ville de Rodez et la poursuite de sa politique de prudence devrait lui permettre de faire face aux évolutions 2025 tout en maintenant un service public de qualité et un haut niveau d'investissement afin d'offrir aux ruthénois des équipements de qualité et de construire la ville de demain.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Les inscriptions budgétaires 2025 s'inscrivent dans la poursuite de la dynamique engagée en permettant de développer une ville toujours plus solidaire, sécurisée, en transition, culturelle, éducative, sportive et active.

Une Ville SOLIDAIRE

- ✓ Baisse du taux de la taxe foncière de 5 % Nouveau 2025
- ✓ Stabilité des tarifs sociaux de la restauration scolaire
- ✓ Gratuité des études surveillées et du soutien scolaire
- ✓ Gratuité de la garderie
- ✓ Gratuité des visites à domicile pour les personnes isolées
- ✓ Gratuité de la médiathèque Nouveau 2025
- ✓ Aide pour l'adaptation des logements pour les personnes âgées
- ✓ Aide pour les personnes en situation de handicap
- ✓ Aide prime sortie de vacances
- ✓ Augmentation du budget prévisionnel du CCAS Nouveau 2025
- ✓ Augmentation du budget social de 710 320 € à 839 320 € + 18 %

Une Ville SECURISEE

- ✓ Déploiement de 64 caméras de vidéo-surveillance
- ✓ Création d'une brigade verte Nouveau 2025
- ✓ Renforcement des effectifs de la police municipale Nouveau 2025
- ✓ Subvention à l'installation d'alarme chez les particuliers Nouveau 2025

Une Ville en TRANSITION

- ✓ Poursuite des plantations d'arbres
- ✓ Végétalisation des quartiers et cours d'écoles
- ✓ Maraîchage en circuit court bio aux HARAS Nouveau 2025
- ✓ Développement des voies cyclables
- ✓ Ouverture d'une maison du vélo aux HARAS Nouveau 2025
- ✓ Installation de recharges pour les véhicules électriques
- ✓ Fin des travaux de relamping
- ✓ Installation de panneaux photovoltaïques
- ✓ Isolation des bâtiments publics
- ✓ Poursuite de la rénovation des squares et aires de jeux

Une Ville CULTURELLE et EDUCATIVE

- ✓ Fin des travaux de l'école FLAUGERGUES
- ✓ Fin des travaux à l'école GOURGAN
- ✓ Programme savoir rouler à vélo Nouveau 2025
- ✓ Début des travaux de rénovation de l'amphithéâtre Nouveau 2025
- ✓ Aménagement d'un étage supplémentaire à la MDA
- ✓ Rénovation de la médiathèque
- ✓ Gratuité de la médiathèque Nouveau 2025
- ✓ Une programmation ambitieuse pour F'ESTIVADA aux HARAS
- ✓ Fin des travaux d'une belle salle de réception aux HARAS
- ✓ Un spectacle équestre Place d'Armes Nouveau 2025
- ✓ Augmentation de la subvention MJC de 370 000 à 400 000 € Nouveau 2025

Une Ville SPORTIVE

- ✓ Début travaux à l'AMPHI (salle d'escalade et d'un gymnase) Nouveau 2025
- ✓ Fin des travaux des 2 terrains synthétiques au TRAUC
- ✓ Fin des travaux du Stade Paul Lignon
- ✓ Début des travaux de création d'un gymnase à Gourgan Nouveau 2025
- ✓ Création de deux terrains de Padel à VABRE Nouveau 2025

- ✓ Augmentation de la subvention à la MJC de 370 000 e à 400 000 € **Nouveau 2025**

Une Ville ACTIVE

- ✓ Ouverture des HALLES **Nouveau 2025**
- ✓ Travaux pour améliorer les trottoirs
- ✓ Création d'une passerelle à Layoule **Nouveau 2025**
- ✓ Réaménagement de l'espace public du quartier de Saint-Eloi **Nouveau 2025**
- ✓ Travaux pour améliorer la voirie et les circulations douces
- ✓ Aides pour l'amélioration de l'habitat
- ✓ Création de nouveaux giratoires **Nouveau 2025**

LE BUDGET PREVISIONNEL 2025

1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses concernent principalement les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante. Dans une moindre mesure, les autres dépenses concernent les contributions et reversements ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient avoisiner 27 M€ (contre 26,2 M€ en 2024).

Les charges à caractère général devraient s'élever à 8,5 millions d'euros.

Elles devraient se stabiliser en 2025, du fait notamment de la maîtrise des consommations énergétiques compensant l'augmentation des autres postes de dépense (les petits équipements, la location, la maintenance, les frais divers...).

Les dépenses de personnel de la commune devraient atteindre 15,9 millions d'euros tous budgets confondus

L'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours ou du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses en personnel et à la durée effective du travail.

Les effectifs au 1^{er} janvier 2025 sont calculés en équivalent temps plein.

Le budget principal devrait compter 355 ETP

La répartition du personnel (agents titulaires ou stagiaires et contractuels) par statut est la suivante :

33 agents de catégorie A ; 67 agents de catégorie B et 255 agents de catégorie C.

Le budget annexe de la cuisine centrale devrait compter 10 ETP

La répartition du personnel (agents titulaires ou stagiaires) est la suivante : 1 agent catégorie B et 9 agents de catégorie C.

Le budget annexe des parcs publics de stationnement devrait compter 7 ETP 7 agents de catégorie C.

Le temps de travail des agents à la Ville de Rodez est de 35 heures par semaine et de 1 607 heures annuelles.

Ces modalités d'exercice varient en fonction des services selon des régimes différents, tout en respectant le cadre posé par la loi.

Les dépenses de personnel sont le principal poste de dépenses de fonctionnement.

Il représente à lui seul **58 % des dépenses réelles** de la section. Le montant inscrit au budget 2025 devrait être de l'ordre de 15,9 millions d'euros (dont 15,2 M€ pour le Budget principal et 0,7 M€ pour les budgets annexes), comprenant le GVT (glissement, vieillesse, technicité), les avancements de grades, le bonus attractivité de la petite enfance et la revalorisation effectuée lors de la mise en place du RIFSEEP.

Le travail de mobilisation des ressources internes se traduisant notamment par le déploiement ou la réaffectation des agents, perdurera en 2025. La recherche permanente de l'adéquation entre ressources affectées et satisfaction des usagers demeure un objectif cible notamment sur le pilotage de la masse salariale.

Un questionnement particulier s'exerce à chaque vacance de poste sur le positionnement de la ressource à recruter.

Atténuation de charges

Dans la continuité du budget 2024, la Ville est toujours exonérée en 2025 du paiement du prélèvement SRU qui était de l'ordre de 249 500 €.

Les autres charges de gestion courante devraient s'élever autour de 3 millions d'euro.

Ces dépenses sont en grande partie constituées par les subventions (dont la subvention de fonctionnement versée au CCAS), les contributions diverses et par la prise en charge du déficit de la cuisine centrale.

Dans la continuité du soutien aux structures culturelles et sociales, le montant du budget social de la Ville passera de 710 320 € à 839 320 € en 2025 soit en augmentation de 18 % et le budget culturel de 431 100 € à 442 100 € soit en augmentation de 3 %.

2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principales ressources sont constituées par la fiscalité locale qui représente près de 66 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement. Les autres recettes notables sont issues des postes suivants : impôts et taxes, dotations et participations et produits des services et du domaine. Les redevances et tarifs pratiqués par la commune resteront sensiblement les mêmes en 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement devraient avoisiner les 33,3 millions d'euros. (33.8 M€ en 2024).

Cette diminution des ressources est notamment liée au vote de la diminution du taux de la taxe foncière de 5% adoptée lors du conseil municipal du 27 septembre 2024, diminuant le montant des impôts perçus de 1 054 427 € ainsi que l'anticipation d'une diminution des droits de mutation en lien avec la poursuite de la rétractation du marché de l'immobilier.

Les recettes fiscales sont évaluées à 22 M€ pour l'exercice 2025.

Depuis 2023, tous les foyers fiscaux sont définitivement exonérés de la taxe d'habitation sur leur résidence principale (TH RP). A noter que subsistent toutefois la THRS et la THLV. La gestion saine et vertueuse des finances de la Ville de Rodez a permis le vote d'une baisse de 5% du taux de la Taxe Foncière qui sera appliquée en 2025.

La revalorisation annuelle des bases locatives n'est pas encore connue à ce jour.

Les dotations diverses

Le conseil municipal a voté lors de sa séance du 27 septembre 2024 une motion pour demander l'indexation de la DGF sur l'inflation. **Pour 2025, la dotation forfaitaire des communes de Rodez est évaluée à 2 650 000 €**, la dotation de solidarité urbaine est inscrite pour 356 000 € et la dotation nationale de péréquation est provisionnée pour 25 000 €, soit un total de 3 031 000 € en recettes de fonctionnement. Les chiffres réels seront transmis au cours du 2^{ème} trimestre 2025.

3- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce budget 2025 va s'inscrire dans la continuité de la politique budgétaire menée depuis de nombreuses années.

Grâce à l'absence de dette et la bonne gestion des deniers publics, la Ville va maintenir un haut niveau d'investissement en 2025, afin de poursuivre la réalisation des équipements structurants engagés et entamer de nouveaux projets pour améliorer le cadre de vie, offrir toujours plus de services publics et poursuivre la mise en œuvre de la transition écologique.

Au BP 2025, comme en 2024, le montant des inscriptions en investissement devrait s'élever à 26 millions d'euros.

Notre budget d'investissement répondra aux défis environnementaux et aux attentes des Ruthénoises et des Ruthénois. La répartition entre les services se décompose ainsi :

Patrimoine bâti : 17 millions d'euros ; Aménagement urbain : 7 millions d'euros et Sport : 1.2 million d'euros

Parmi les investissements prévus au budget primitif 2025, plusieurs opérations sont gérées en AP/CP (Autorisation de programme / Crédit de paiement). Les crédits de paiement prévisionnels sont les suivants :

AP0009.4 Abords Foirail : 30 000 €

AP0025 Avenue Tarayre : 1 500 000 €

AP0027 Stade Paul Lignon : 3 000 000 €

AP0028.1 HARAS sécurisation et mise aux normes : 1 300 000 €

AP0028.2 HARAS rénovation salle de réception : 292 632,23 €

AP0028.3 HARAS Maison du Vélo : 400 000 €

AP0028.4 HARAS Réseaux : 503 414 €

AP0028.5 HARAS Maraichage bio : 1 200 000 €

AP0029 Marché couvert : 2 800 000 €

Il est proposé de créer une nouvelle Autorisation de Programme pour 2025 concernant l'Amphithéâtre.

AP0030 : Amphithéâtre : 200 000 €. Cette AP sera modifiée au BS 2025.

Ce programme d'investissement sera financé par l'autofinancement et si nécessaire, par l'emprunt après intégration des résultats cumulés au Budget supplémentaire.

4- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement des investissements du budget principal pour l'année 2025 se fera essentiellement par le biais de l'autofinancement net dégagé par la Ville.

Le résultat d'investissement 2024 sera reporté au budget supplémentaire 2025 et permettra de finaliser le financement des dépenses en investissement inscrites au budget primitif 2025. Vraisemblablement la ligne d'emprunt qui équilibre le budget primitif 2025 devrait disparaître au budget supplémentaire lors de l'affectation des résultats 2024.

Les recettes réelles d'investissement devraient avoisiner les 19 millions d'euros.

Elles sont constituées pour l'essentiel par les subventions attendues sur les travaux, le FCTVA, les cessions immobilières et l'emprunt d'équilibre. Une diminution du FCTVA est à prévoir en lien avec le projet de loi de finances 2025 évoqué ci-dessus.

Il est à noter que depuis plusieurs années la commune de Rodez dispose d'une solide capacité financière grâce à une gestion vertueuse qui lui permet d'autofinancer ses programmes d'équipements.

5- L'EVOLUTION DES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont constitués des parcs publics de stationnement (Foch, Jacobins, Foirail et Remparts) et de la cuisine centrale. Les dépenses de fonctionnement devraient connaître une stagnation en 2025.

Au budget annexe des parcs publics de stationnement, le poste énergie va se stabiliser.

Concernant l'investissement, les principaux travaux devraient concerner le renouvellement du matériel entrée/sorties des parkings pour harmoniser le matériel entre tous les sites.

Le budget annexe de la cuisine centrale va également se stabiliser.

En effet, les cuisiniers privilégient le « fait maison », ce qui évite de subir de plein fouet la hausse du prix des matières premières.

Les dépenses seront estimées en lien avec le niveau de production, soit 170 000 repas par an.

Concernant l'investissement, le site de la cuisine centrale sera équipé de panneaux photovoltaïques en toiture en 2025.

6- SITUATION DE L'EPARGNE

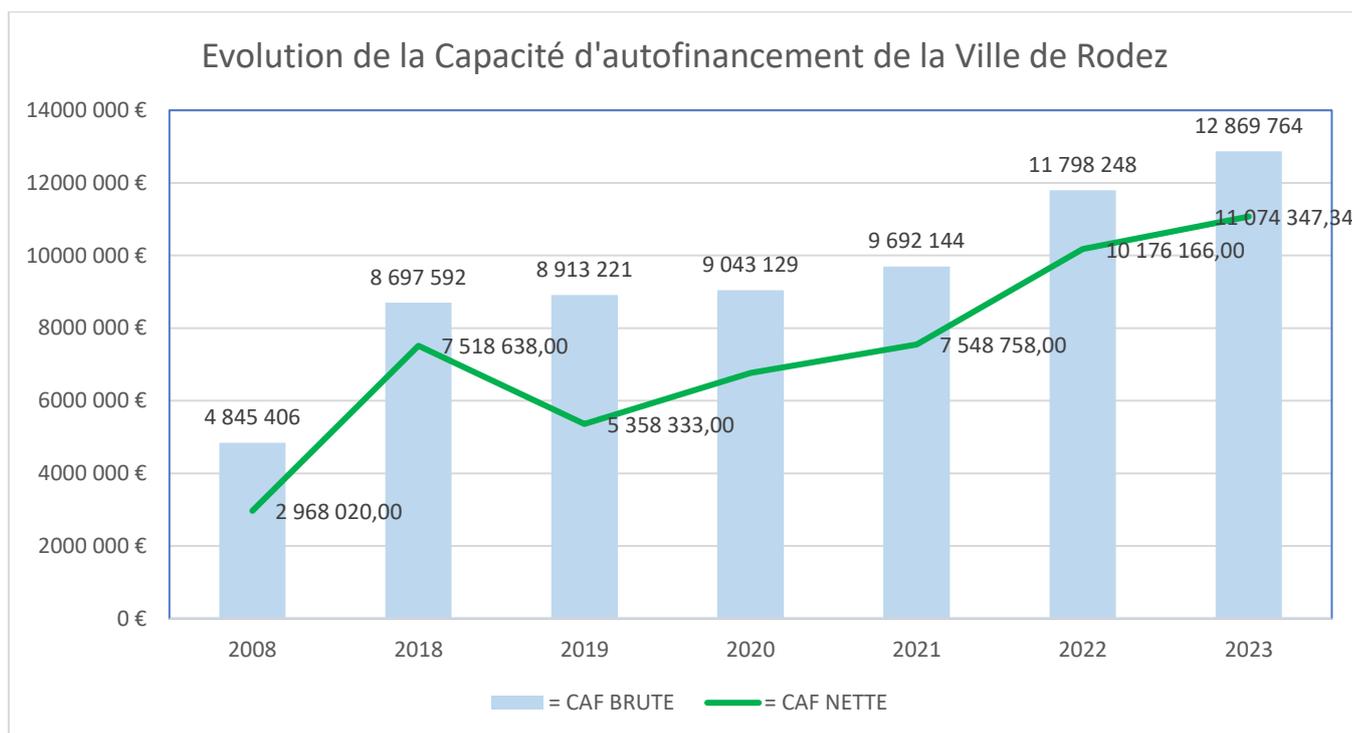
L'épargne de gestion reste à un niveau élevé et permettra d'autofinancer l'essentiel des dépenses d'investissement.

L'épargne nette conséquente dont dispose la commune est le fruit des efforts continus de gestion menés par la municipalité depuis plus de 15 ans, visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement et éteindre la dette.

En 2025, la capacité d'autofinancement nette (CAF nette) devrait se situer à un niveau élevé de 11 M€.

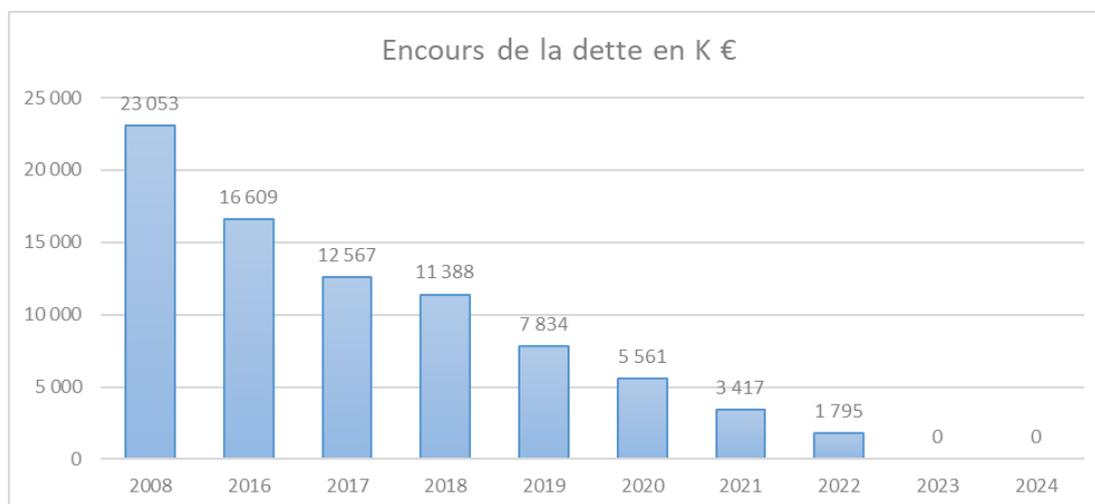
Le fonds de roulement net global s'établira autour de 15 millions d'euros.

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



7- LA DETTE DE LA COMMUNE EST SOLDEE

Depuis le 31 décembre 2023, la dette de la commune (budget principal) est soldée.



La gestion rigoureuse de la dette a permis de porter la capacité d'autofinancement à un niveau élevé, afin de soutenir pleinement les investissements.

Evolution de l'encours de la dette consolidée en K€

	2008	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget Principal	23 053	7 839	5 561	3 417	1 795	0	0	0
Parcs Publics de Stationnement	0	2 467	2 278	2 088	1 898	1 208	1 074	873
Cuisine Centrale	100	97	87	77	66	0	0	0

8- UNE BAISSÉ DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE DE 5 % EST DÉJÀ VOTÉE POUR 2025

Les taux de fiscalité de notre Ville sont actuellement les plus bas des Villes comparables de la Région.

Année	Taxe Foncière bâti	Taxe foncière non bâti	Taxe d'habitation Locaux vacants Résidences secondaires
2024	48,18 %	91,00 %	16,38 %
2025	45,77% (-5%)	91,00 %	16,38 %

Le 24 septembre 2021, le Conseil municipal a voté l'exonération temporaire de la taxe foncière à hauteur de 50 % en faveur des administrés propriétaires de logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. L'exonération a pris effet le 1^{er} janvier 2022.

Depuis 2008,

- le taux de la taxe d'habitation a été baissé de 10%,
- le taux du foncier bâti a été baissé de 10 %
- le taux du foncier non bâti de 7 %.

Pour 2025, une baisse du taux de 5% de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été votée lors de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2024, constituant la 11^{ème} baisse de fiscalité locale depuis 2008.

Le budget primitif 2025 constitue une réponse aux engagements pris par la municipalité.

Les projets nombreux et divers, qu'ils soient engagés ou à venir, ont pour objectif d'embellir la Ville de Rodez, d'améliorer le cadre de vie, de mettre en action la transition écologique, tout en respectant le patrimoine et l'identité du territoire ruthénois et contribuer ainsi à renforcer l'attractivité de notre Ville.